

Comité exécutif

Séance extraordinaire du 24 février 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 24 février 2022, à 13h30.

Considérant l'actuelle pandémie causée par le coronavirus COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 ainsi que les arrêtés ministériels 2020-074 en date du 2 octobre 2020 et 2020-079 en date du 15 octobre 2020, la présente séance se tient par visioconférence.

De plus, mesdames Claire Charbonneau et Mélanie Dufresne ainsi que messieurs Marco Savard et Sébastien Gaudette sont présents par visioconférence, siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Monsieur Stéphane Beaudin, Directeur général adjoint, monsieur Patrick Barrière, attaché politique ainsi que monsieur Pierre Archambault, secrétaire, sont présents par visioconférence.

— — — —

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

CE-2022-02-0021

Adoption de l'ordre du jour

24 février 2022

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que l'ordre du jour de la présente séance
extraordinaire soit adopté tel que soumis.

PROCÈS-VERBAUX

CE-2022-02-0022

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le
10 février 2022**

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu
copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le
10 février 2022.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le
10 février 2022 soit adopté tel que soumis.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-2022-02-0023

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

La séance est levée à 15 h 00.

Président

Secrétaire
